SÉANCE DU 12 AVRIL 2019

Convocation du 4 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. André GÉLÉBART, Maire.

Étaient présents : M. André GÉLÉBART, Mme Florence DOUTRELEAU, M. Sylvain COTARD, Mme Dominique JONQUAY, M. Sylvain DELAVOYE, Mme Marinette CAPDEBOSCQ, MM. Alain LANGLOIS et Gérard NAVARRO, et Mmes Vanessa CASTERMANT et Catherine DUMAIS, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé: M. Ludovic GRENIER pouvoir à M. LANGLOIS

Secrétaire de séance : M. DELAVOYE

La séance est ouverte à 20 h 34.

Les comptes rendus des séances des 15 février et 28 mars 2019 sont approuvés à l'unanimité.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SIVOS ATOUTS VENTS (délibération n° 2019-5)

M. le Maire explique que, comme tous les ans, la commune doit acter par délibération son acceptation de régler la participation financière demandée par le Comité syndical du SIVOS ATOUTS VENTS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de régler la participation financière demandée par le Comité syndical du SIVOS ATOUTS VENTS pour l'année 2019 (41 003,43 €).

REMPLACEMENT DES LANTERNES DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE (délibérations 2019-6)

M. le Maire explique que le SDE76 a transmis à la commune un projet chiffré pour le remplacement des lanternes du parc d'éclairage public de la commune (ampoules, globes des candélabres) et pour l'ajout d'une dizaine de candélabres.

Sur ce projet d'un montant total de 82 986,34 € TTC, 30 945,01 € resteraient à la charge de la commune après la participation financière du SDE76. La commune pourrait récupérer en outre la TVA sur les 82 986,34 €, soit un peu plus de 14 000 €, ce qui aboutirait à un coût total de moins de 17 000 € à la charge de la commune pour cette opération.

Les travaux seraient susceptibles d'être effectués avant l'hiver prochain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de remplacement du parc d'éclairage public de la commune.

COMPTE DE GESTION 2018 (délibération n° 2019-7)

M. le Maire présente le compte de gestion 2018 de la Trésorerie de Fécamp qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de clôture en section de Fonctionnement : 225 482,09 €
Déficit de clôture en section d'Investissement : 21 472,15 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 de la Trésorerie de Fécamp.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (délibération n° 2019-8)

M. LANGLOIS présente le compte administratif 2018 de la commune dont les chiffres sont identiques au compte de gestion de la Trésorerie de Fécamp, soit :

Excédent de clôture en section de Fonctionnement : 225 482,09 €
Déficit de clôture en section d'Investissement : 21 472,15 €

M. le Maire étant sorti de la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte Administratif 2018.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2018 (délibération n° 2019-9)

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte administratif 2018 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de clôture en section de Fonctionnement : 225 482,09 €
 Déficit de clôture en section d'Investissement : 21 472,15 €

et qu'il convient d'affecter l'excédent de Fonctionnement en tenant compte **des restes à réaliser** en 2019 se montant à **0** €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de Fonctionnement (225 482,09 €) pour 204 009,94 € à l'article 002 et pour 21 472,15 € au 1068.

<u>VOTE DU TAUX DES 3 TAXES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019</u> (délibération n° 2019-10)

M. le Maire explique que la Commission finances s'est réunie le 11 mars et propose de ne pas augmenter les taux communaux des 3 Taxes, à savoir :

- Taxe d'Habitation 7,08 %
- Foncier Bâti 19,38 %
- Foncier non Bâti 37,01 %

Il détaille ensuite les prévisions de crédits pour la section de Fonctionnement, en précisant le montant des subventions allouées aux associations.

Puis il présente les opérations prévues en section d'Investissement avec notamment le remplacement des lanternes du parc d'éclairage public de la commune, l'installation de poteaux incendie, la réalisation de petits travaux à l'école et à la mairie et l'achat de matériel.

Sont également prévus l'installation de jeux pour enfants (exposé de Mme Doutreleau) et la réfection de routes (exposé de M. Cotard fondé sur les estimations réalisées par M. Grenier).

adopte le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement
Dépenses et recettes d'Investissement
412 548,40 €
251 262,01 €

REPAS DES ANCIENS (délibération n° 2019-11)

M. le Maire remercie Mme Capdeboscq qui s'est chargée de l'organisation du repas des Anciens qui aura lieu cette année au restaurant de l'Agriculture.

Il ajoute que comme tous les ans le Conseil doit confirmer par délibération qu'il offre ce repas aux Anciens de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'offrir, à l'occasion du 1^{er}-Mai, un repas au restaurant L'Agriculture de Valmont aux Thiétrevillais âgés de plus de 65 ans ;

URBANISME

M. le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière réunion du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

École : Le Département a accordé une subvention de 370,30 € pour la classe de neige qui s'est déroulée en janvier dernier.

Logements communaux : Une des locataires a donné son préavis pour quitter son studio fin mai. **Services aux habitants :** Un ordinateur connecté à Internet est à disposition des Thiétrevillais pour leur permettre de réaliser leurs démarches administratives en ligne.

Décorations de Noël : La possibilité d'ajouter quelques décorations en centre village pour Noël prochain va être étudiée.

Sécurité routière : Afin d'améliorer la sécurité du croisement entre la rue du Chêne Saint-Martin et la rue de la Cour Souveraine, la question de l'installation d'un STOP sur cette dernière voie est posée.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 22 h 35.